



Déclaration Liminaire CGT FIP Comité Social d'Administration Local DDFIP MARNE Du 16 novembre 2023

Monsieur Le Président,

Aujourd'hui se tient le 1^{er} Comité Social d'Administration Local de la DDFIP de la Marne sous votre présidence et la CGT Finances Publiques de la MARNE profite de cette occasion pour attirer votre attention sur la COLÈRE de l'ensemble des agents du département.

En effet des négociations sont en cours à la DGFIP entre les Organisations Syndicales représentatives et la Direction Générale.

La prime « one shot » programmée pour la fin de l'année pour les personnels aura donné lieu à une situation peu commune : une prime de 500 € que le Directeur Général a choisi de n'attribuer qu'aux services qui ont été impactés par le fiasco GMBI.

Les échanges avec les représentants des personnels n'ont pas permis de faire évoluer sa décision sur le sujet.

Les Organisations Syndicales ont pourtant proposé une prime socle sur laquelle la DG aurait pu abonder une prime GMBI. Mais la main tendue a été rejetée.

Monsieur FOURNEL a donc choisi d'affecter ces 9 millions d'euros à titre de « dommages et intérêts » aux 18 000 collègues des SIP, SDIF, services informatiques associés à la mission et centres de contacts, qu'il a considéré davantage malmenés par sa politique au sein de la DGFIP que les autres collègues et par conséquent d'exclure 74 000 agents de la négociation indemnitaire. Il a fait le choix de diviser les agents :

- les agents des SIE ont également été fortement sollicités par les SCI ;
- les agents des SGC ont reçu des milliers de contribuables affolés par l'imbroglie GMBI ;
- les CDL par les collectivités locales ;
- les agents EDR en mission dans les SDIF, les SIP sont exclus de la prime... etc.

Diviser pour mieux régner est devenue la devise managériale de la fonction publique.

Les agents ne sont pas dupes et ont tout de suite pensé à la prime COVID, de triste mémoire ou la prime Prélèvement à la Source.

Le DG est en quelque sorte en train d'annoncer aux agents de la DGFIP la rémunération au mérite (le RIFSEEP ou son supplétif, que le ministre Guérini vend dans toutes ses interviews) en agissant ainsi, même si cette prime 2023 ressemble plus à une prime à la souffrance.

La DG verse donc des primes comme compensation après une gestion désastreuse de la mise en place de GMBI. Elle semble vouloir s'acquitter du ticket d'entrée du projet en posant un prix par tête au mal être : 500 €.

Surtout les agents ne sont toujours pas sortis de la galère GMBI, car les anomalies SURF restent handicapantes au quotidien, les taxes d'urbanismes ne sont toujours pas prises en charge par le système et le module ICAD n'a toujours pas été mis à jour suite à la disparition de LASCOT.

Plutôt que d'améliorer concrètement les conditions de travail et la rémunération de tous les personnels, car nous sommes toutes et tous dans le même bateau, la DG préfère diviser les agents à travers les rémunérations et les carrières et ne pas recruter à la hauteur des besoins. Voilà comment la DG tente de se dédouaner de mauvaises conditions de travail.

De plus nous constatons que le DG dans son communiqué sur Ulysse ne fait même pas référence à la « négociation » qui a eu lieu sur le sujet avec les organisations syndicales représentatives.

Alors que quelques jours plus tôt, dans les « actualités générales » d'Ulysse, le DG annonçait triomphalement un « nouvel accord unanime », soulignant même « la dynamique de négociation collective » sur le volet de l'avancement de carrière dans notre administration.

Ce n'était pas trop compliqué, dans la mesure où l'administration n'a fait que pousser les curseurs au maximum de ce qu'elle pouvait faire dans le cadre réglementaire, donc un vote majoritaire des OS n'était pas très surprenant. (même si on est à des années-lumière du compte en matière de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents !)

Le doute n'est plus permis, la Direction Générale ne fait référence aux organisations syndicales que lorsqu'elles votent unanimement les propositions qu'il a faites.

Qu'avez-vous à répondre à cela Monsieur le Directeur ?

Vous allez peut-être nous répondre que c'est un sujet national, qui ne dépend pas de la responsabilité de la DDFIP de la Marne et pour lequel, vous ne pouvez donner un avis.

Mais l'ensemble des agents de la DDFIP subit les décisions injustes de notre Direction Générale et plus largement de nos derniers gouvernements successifs :

- des suppressions d'emplois chaque année à la DGFIP et par conséquent à la DDFIP de la Marne ;
- des restructurations de services incessantes dans le cadre du NRP et hors NRP ;
- détérioration des conditions de travail ;
- destruction des droits et garanties des agents, par la suppression de leur droit à être défendus en CAP locales et en dépouillant les CAP de plusieurs actes de gestion importants dans la vie des agents (mobilité, promotion...) ;
- privatisation de nombreuses missions... etc.

A l'initiative de l'intersyndicale nationale DGFIP SOLIDAIRES, CGT, FO et CFDT/CFTC, une pétition concernant la reconnaissance professionnelle de tous les personnels de la DGFIP a été mise en place.

Les principales revendications de la pétition sont :

- revalorisation indemnitaire pérenne (différentes indemnités et ACF qui composent notre régime indemnitaire)
 - revalorisation des frais de déplacement et de télétravail
 - refus de tout dispositif de rémunération au mérite
 - augmentation de la volumétrie pour les promotions
- en plus de la revalorisation de la valeur du point d'indice qui dépend de la fonction publique.

Cette pétition a été signée en moins d'une semaine par plus de 480 agents de la DDFIP de la Marne (soit environ deux tiers des agents), toutes catégories confondues y compris par des cadres supérieurs.

Cette participation massive à cette pétition montre à quel point les agents sont en attente sur le sujet de la reconnaissance professionnelle et de la rémunération.

La prime exceptionnelle « GMBI » ne répond pas du tout aux attentes de l'ensemble des personnels et constitue un affront pour tous les agents qui par leur engagement quotidien ont un droit légitime à une augmentation de leur rémunération.

Donc voilà Monsieur le Président, les agents de la DDFIP de la Marne sont en colère et la CGT Finances Publiques de la Marne vous exprime leur colère.

Pour revenir l'échec de GMBI, il n'est pas question pour la CGT de dénigrer les collègues qui vont percevoir la prime ou de les tenir responsables d'éventuelles tensions entre services qui en découleraient.

La seule responsable, ou du moins coupable, c'est la Direction Générale.

Oui, Monsieur le Président, la DG est responsable du fiasco engendré par la mise en place de GMBI et entend ainsi se dédouaner de ce qui a été source de dégradation des conditions de travail d'un très grand nombre de collègues et aussi de la dégradation du service public rendu aux usagers.

Dès les 1^{ers} jours qui ont suivi votre nomination au poste que vous occupez actuellement, Directeur Départemental des Finances Publiques de la Marne, vous avez dû jouer au Pompier de Services en vous rendant au SDIF de la Marne et aux différents SIP du département (Châlons et Reims) pour essayer d'éteindre les incendies causés par GMBI :

- surcharge de travail très importante ;
- travail dans l'urgence ;
- accroissement du stress des agents et mise en danger de leur santé
- perte de repères et de sens au travail
- en résumé une très grande souffrance des agents.

On ne cesse de le répéter à chaque instance, Monsieur le Président, la maison DGFIP brûle, certes doucement mais ce depuis de trop nombreuses années et qu'à force il ne va plus rien rester.

Et il faudra bien plus qu'un pompier de service avec un petit extincteur pour éteindre cet incendie qui ravage notre administration.

Monsieur le Président, vous voulez éteindre cet incendie et reconstruire ce qui a été

détruit ?

Nous avons des solutions à vous proposer :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, et un recrutement statutaire de fonctionnaires à la hauteur des besoins pour l'exercice de toutes les missions DGFIP
- La pérennité de l'exercice de toutes les missions à la DGFIP
- La consolidation et la réimplantation de services de la DGFIP de pleine compétence au plus près des citoyens
- Le renforcement du statut des fonctionnaires, seul garant de l'égalité de traitement des citoyens et de l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des pouvoirs publics
- L'augmentation des rémunérations par une revalorisation conséquente du point d'indice, une augmentation pérenne de nos régimes indemnitaires, le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat et l'abandon du RIFSEEP
- L'abandon des Lignes Directrices de Gestion et le renforcement des droits et garanties des agents
- rétablissement de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et baisse de la durée de cotisation...

Nous vous demandons officiellement de porter ces demandes au niveau national.

Autre point de crispation, qui est notamment inscrit à l'ordre du jour de ce Comité Social d'Administration, les ponts naturels.

Le 26 octobre 2023, se tenait un CSA de réseau au cours duquel les représentants des personnels ont réitéré à la présidente de l'instance leur demande d'accord du pont naturel du 10 mai 2024.

La responsable des RH de la DG s'est arc-boutée à défendre la note de Monsieur Fournel et la fameuse « continuité du service public » qu'elle participe, avec lui, à désosser minutieusement.

L'ensemble des élus au CSA de réseau a donc décidé de clore le CSA et de s'inviter chez le directeur général pour essayer de débloquer la situation.

Sa réponse a été la suivante sur l'autorisation d'absence du 10 mai 2024 : il demande un nouveau délai pour étudier les possibilités offertes par le calendrier pour l'organisation de la campagne déclarative, ainsi que les dispositions qui seront prises dans d'autres services publics.

Après avoir mis quasiment deux ans pour élaborer un règlement intérieur des CSA, voilà qu'il faut maintenant plusieurs mois pour fixer deux ponts naturels pour 2024.

Pourtant nous savons très bien que notre Directeur Général est capable de décider le report de certaines dates limites.

Il l'a fait avec GMBI à plusieurs reprises, au motif qu'il « avait surestimé la notoriété de l'obligation ».

Il s'avère, Monsieur le Président, que vous êtes dans la même lignée en ne proposant pas de retenir cette date en pont naturel pour les services de la DDFIP de la Marne.

Nous reviendrons sur le sujet lors des débats en séance quand nous aborderons ce point.

Enfin, Monsieur le Président, vous nous proposez de réunir aujourd'hui le CSAL alors que le règlement intérieur n'a pas été voté lors des 3 précédents CSAL et que ce point n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour.

La fonction publique nous a habitués à changer les règles en cours de partie, mais c'est bien la 1ère fois qu'une instance se déroule en dehors de tout cadre légal.

C'est vrai qu'avec un décret publié le 20 novembre 2020, il n'était pas facile d'anticiper la situation !!!

Nous reconnaissons volontiers que ce n'est pas la 1ère fois que nous vous faisons part dans cette instance de ce constat et de notre point de vue sur le sujet ... mais c'est pour insister sur l'amateurisme des cadres décisionnels aux niveaux fonction publique, ministériel et DGFIP.

En ce qui concerne les points inscrits à l'ordre du jour de l'instance pour laquelle nous sommes convoqués, nous ne manquerons pas d'intervenir lors des débats en séance.